BULLETIN MUNICIPAL

28

MARS 2015

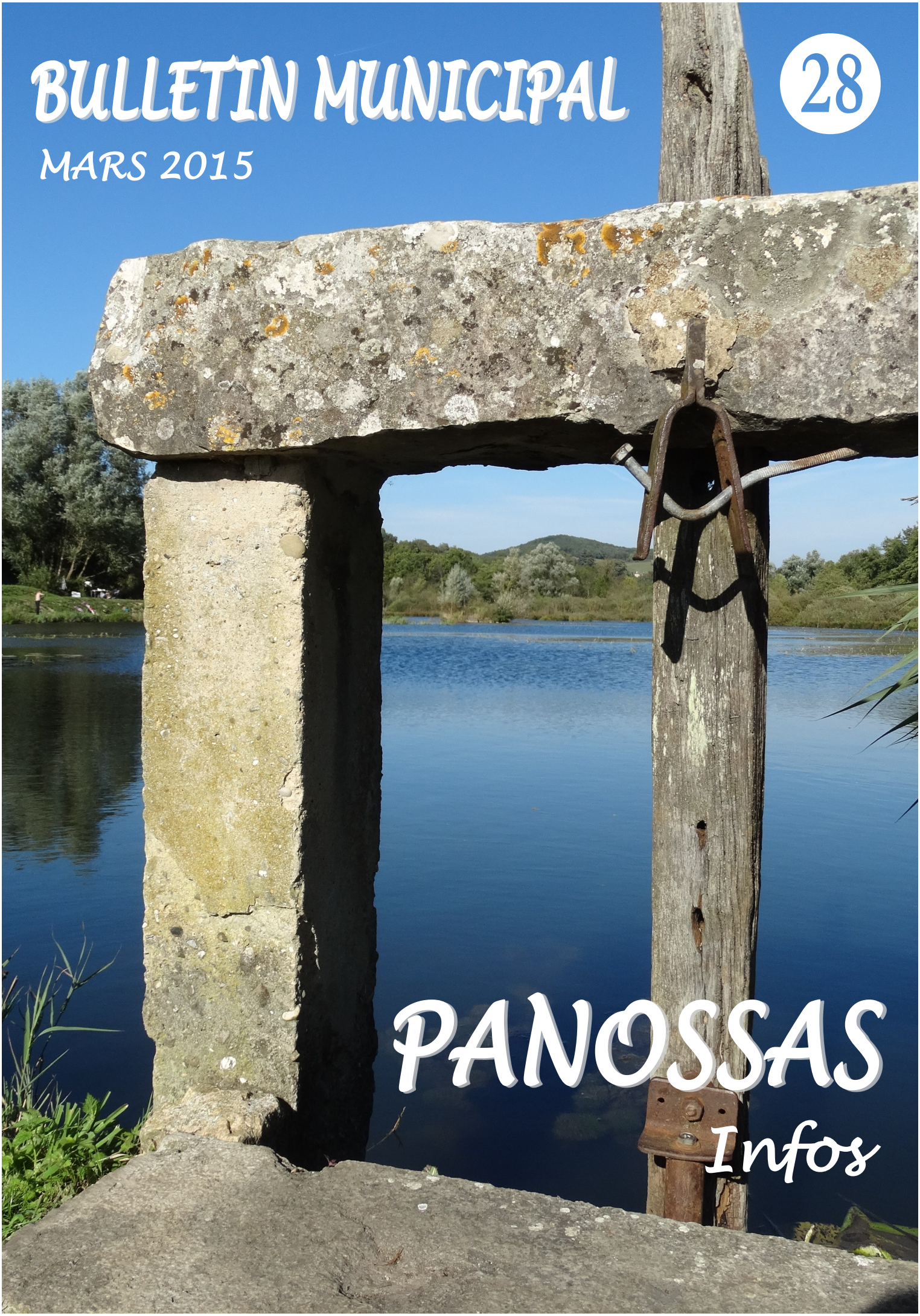

PANOSSAS

Infos

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE _____ 3

FINANCES 2014 _____ 4 à 7

TRAVAUX _____ 8 à 9

SÉCURITÉ - CAMBRIOLAGE _____ 10 à 11

INFORMATIONS COMMUNALES _____ 12 à 17

CONCOURS PHOTOS 2014 _____ 18 à 21

VIE ASSOCIATIVE _____ 22 à 25

LA PAROLE AUX PANOSSIENS _____ 26 à 28

ÉTAT CIVIL _____ 29

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS _____ 30

INFOS PRATIQUES _____ 31

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue dans le deuxième numéro de notre Panossas Infos (nouvelle formule).

En cette période un peu trouble, ne nous laissons pas gagner par la morosité ambiante et le contexte économique difficile.

A l'heure de la préparation et de l'analyse de notre budget communal 2015, attardons-nous sur d'autres chiffres :

- **Deux naissances en 2014 et déjà quatre en 2015 : Clément, Élisa, Matthis, Erwan, Raphaël et Swan : Six adorables merveilles venues accroître la population de notre village.**

C'est pour eux, pour nos enfants et pour nous également qu'il nous faut redoubler de volonté, d'engagement et d'optimisme pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Nous serons donc, cette année, volontaristes quant à nos décisions.

L'objectif affiché est très clair : nos dépenses ne devront pas dépasser nos revenus. Les nombreux investissements qui seront réalisés seront couverts par un emprunt, d'autres mériteront réflexion.

Notre leitmotiv : Être rigoureux dans les comptes tout en faisant évoluer notre commune dans le respect et le bien de tous.

Enfin, je vous laisse découvrir notre nouveau numéro du Bulletin Municipal et vous souhaite une bonne lecture.

Sincèrement votre,

Marc CHIAPPINI
Maire de Panossas

FINANCES 2014

BUDGET DE LA COMMUNE RÉALISÉ EN 2014

Dépenses de fonctionnement	
Dépenses imprévues	-
Charges à caractère général	107 467,40
Charges du personnel	167 349,68
Autres charges de gestion courante	59 631,74
Charges financières	12 217,55
Attributions de compensation	37 525,74
TOTAL Dépenses de fonctionnement	**384 192,11**

Recettes de fonctionnement	
Report résultat de fonctionnement	-
Remboursements divers	1 360,52
Vente de produits	31 471,69
Impôts et taxes	183 705,00
Dotations, subventions	137 427,89
Autres produits de gestion	16 512,00
Produits exceptionnels	2 603,58
TOTAL Recettes de fonctionnement	**373 080,68**

Dépenses d'Investissement	
Report section d'investissement	-
Remboursement d'emprunts	35 141,25
Immobilisations incorporelles	3 201,12
Immobilisations corporelles	35 923,74
Immobilisations en cours	31 118,82
TOTAL Dépenses d'Investissement	**105 384,93**

Recettes d'investissement	
Report section d'investissement	-
Dotations, subventions	25 452,71
Subventions	29 312,89
TOTAL Recettes d'Investissement	**54 765,60**

TOTAL DÉPENSES 2014	**489 577,04**

TOTAL RECETTES 2014	**427 846,28**
Résultat de Fonctionnement reporté 2013	**71 564,38**
Résultat d'Investissement reporté 2013	**60 167,65**

SOLDE BUDGET COMMUNAL au 31/12/2014 : 70 001,27 €

Dans un esprit de transparence, nous avons intégré dans notre bulletin municipal les grandes lignes des finances 2014 de notre Commune portant sur trois postes distincts :

- Le budget communal réalisé.
- Le budget assainissement.
- Le budget CCAS.

Nos budgets restent, malgré la baisse importante de nos dotations, à l'équilibre.

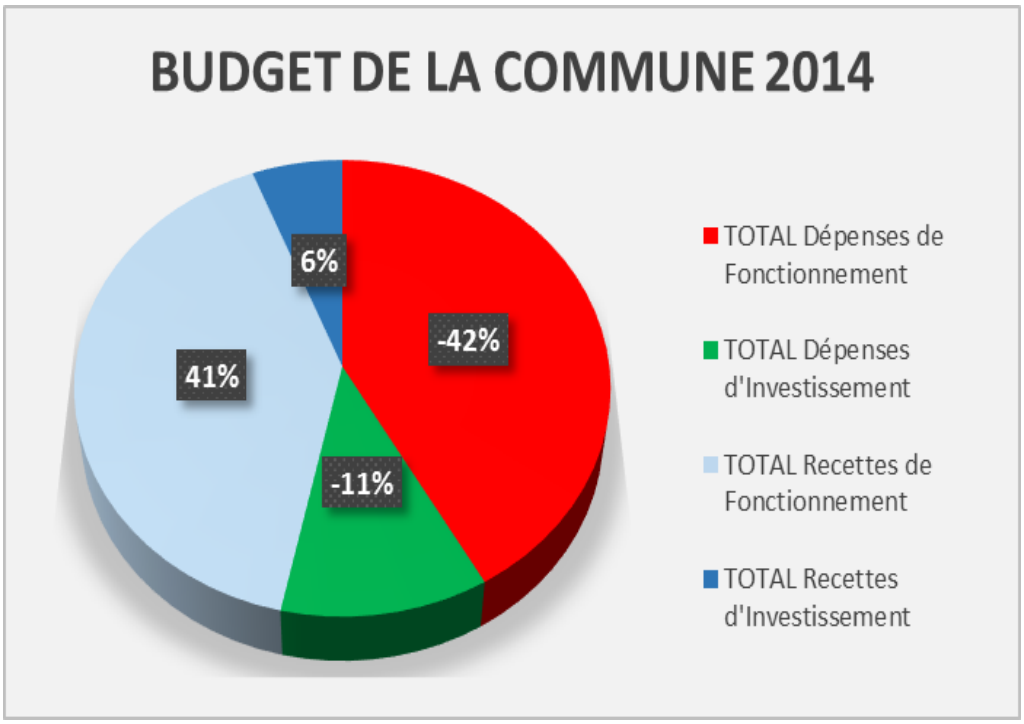

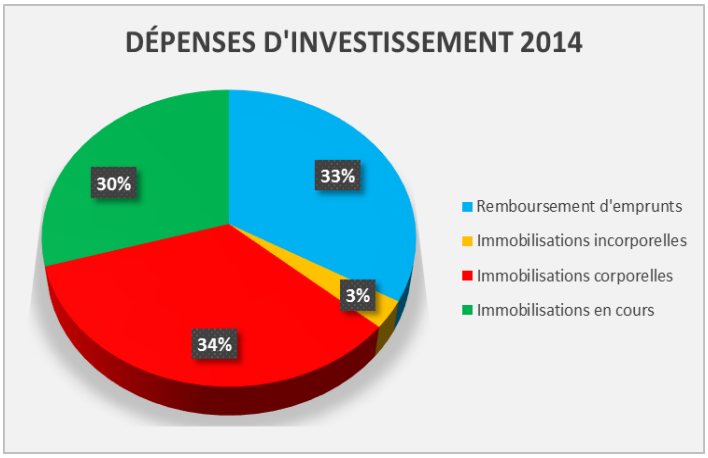

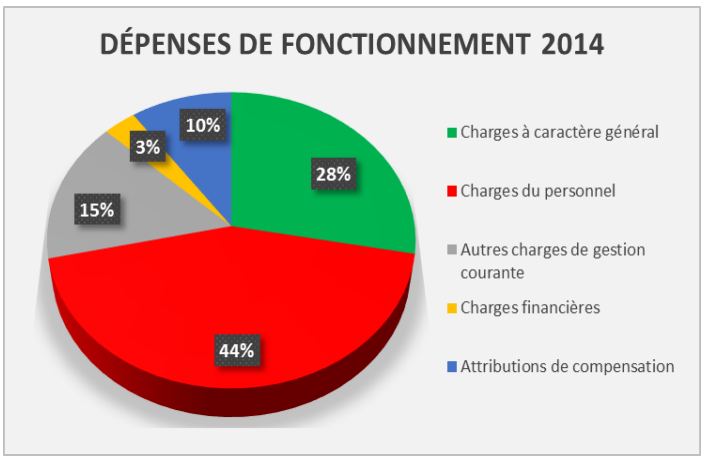

BUDGET ASSAINISSEMENT 2014

Dépenses de Fonctionnement	
Entretiens et réparations	-
Etudes et recherches	-
Charges de gestion courante	32 078,00
Charges financières	5 454,46
Armortissements	15 153,17
TOTAL Dépenses de Fonctionnement	**52 685,63**

Recettes de Fonctionnement	
Taxes et recevances	35 692,69
Quote-part subventions investissements	7 868,28
Autres produits exceptionnels	-
TOTAL Recettes de Fonctionnement	**43 560,97**

Dépenses d'Investissement	
Solde d'exécution - Report	-
Dépenses imprévues	-
Subventions d'équipement	7 868,28
Emprunts et dettes assimilées	10 140,55
Frais d'études - Recherches - Dév.	-
Installation, matériel et outillage	-
TOTAL Dépenses d'Investissement	**18 008,83**

Recettes d'investissement	
Apport, dotations, réserves (FCTVA)	-
Emprunts	-
Autres	15 153,17
TOTAL Recettes d'Investissement	**15 153,17**

TOTAL DÉPENSES 2014	**70 694,46**
TOTAL RECETTES 2014	**58 714,14**
Résultat de Fonctionnement reporté 2013	**-104 785,57**
Résultat d'Investissement reporté 2013	**127 003,82**
SOLDE BUDGET ASSAINISSEMENT 2014 :	**10 237,93**

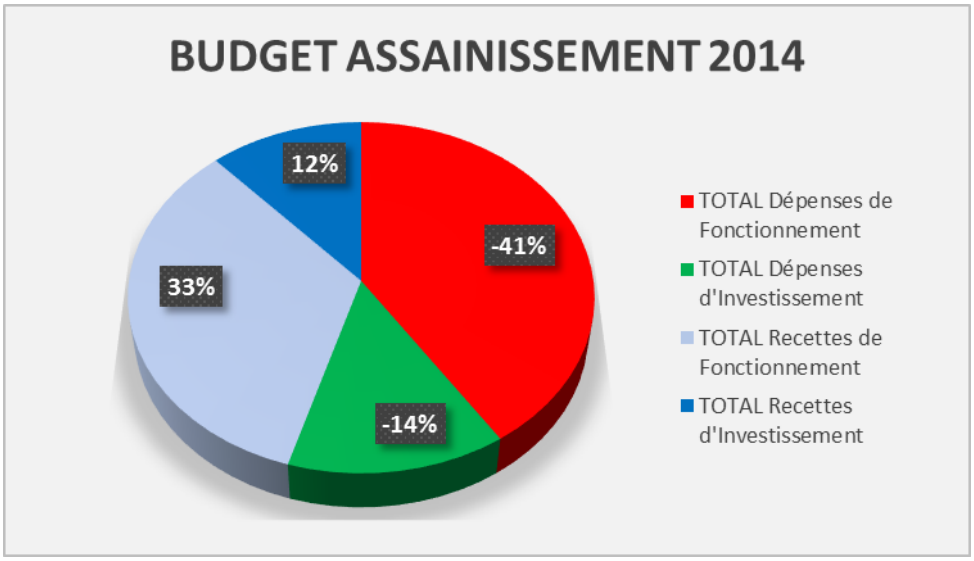

BUDGET CCAS 2014

Dépenses de Fonctionnement	
Contrats de prestations de services	423,40
Fêtes et cérémonies	4 400,22
Réceptions	1 461,58
Autres secours	100,00
TOTAL Dépenses de Fonctionnement	**6 385,20**

Recettes de Fonctionnement	
Par d'autres redevables	2 173,40
Commune	7 000,00
TOTAL Recettes de Fonctionnement	**9 173,40**

TOTAL DÉPENSES 2014	6 385,20

TOTAL RECETTES 2014	9 173,40

RÉSULTAT 2014	2 788,20
Résultat de fonctionnement reporté 2013	**127,96**
SOLDE BUDGET CCAS 2014	**2 916,16**

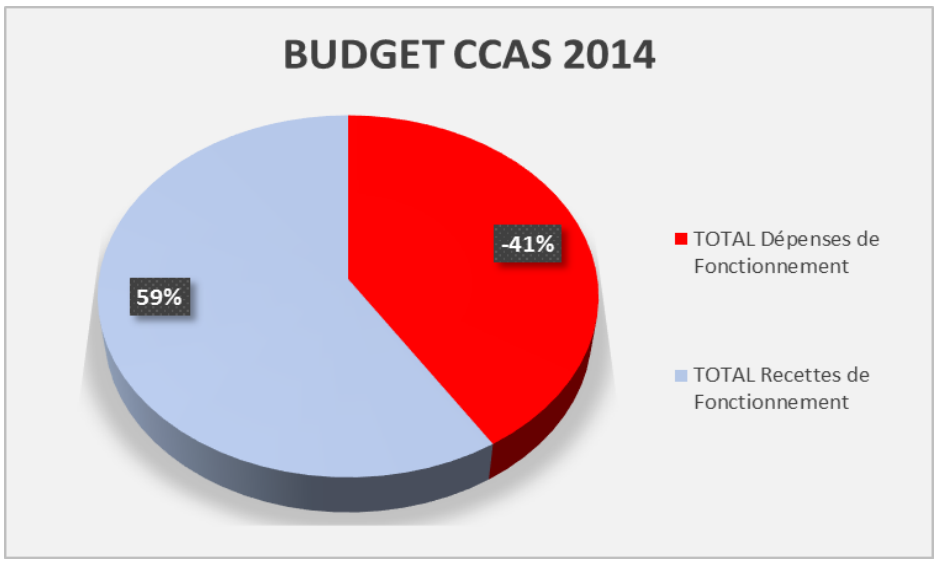

TRAVAUX

Avant ...

TRAVAUX EN COURS

- Elargissement du Chemin des Fuziers au niveau de l'accès vers les écoles, sécurisation du site et élargissement de la voie.

Pendant les travaux ...

TRAVAUX RÉALISÉS

- Aménagement des abords du Moulin de Marsa.

PROJETS

- Le panneau de signalisation d'entrée de Panossas (en arrivant de Chozeau) sera avancé de 45 mètres afin que la zone de limitation de vitesse à 50 km/h débute avant les premières habitations.
- Sécurisation des postes de pêche existants par rapport aux lignes électriques. Une étude est en cours par ERDF.
- Étude pour la création d'un poste de pêche accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- Mise en place d'une signalétique pour l'étang de Marsa (photos et aquarelle).
- Étude pour rénovation du système de chauffage de l'école et de la salle d'animation rurale (gestion technique et optimisation).

SÉCURITÉ - CAMBRIOLAGE

Face à la recrudescence des cambriolages, il nous a semblé utile de rappeler les quelques précautions de base qui pourraient, parfois, les éviter. Fenêtres mal fermées, clés sous le paillasson… les habitudes ont la vie dure ! Ne pas commettre d'imprudence est donc la première étape de la vigilance.

Protégez votre domicile

- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boite à lettres, dans le pot de fleurs… Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage…
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez faire appel au **référent sûreté** de votre département pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile.

Le référent sûreté est un policier ou un gendarme, choisi pour sa bonne connaissance des modes opératoires et des lieux de délinquance et formé à la prévention technique de la malveillance. Il contribue à l'amélioration de la sécurité en formulant des conseils auprès des commerçants, des établissements sensibles et des collectivités territoriales.

Pour localiser et entrer en contact avec le référent sûreté proche de chez vous, consultez le site www.referentsurete.com

Si vous êtes victime d'un cambriolage

- Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements…).
- Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ; interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.
- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés.
- Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

En cas d'absence durable

- Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boite à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio…
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Enfin, sachez qu'il existe un dispositif intitulé « **opération tranquillité vacances** ». Ce dernier consiste à signaler votre absence au commissariat ou à la gendarmerie près de chez vous. Des patrouilles pourront ainsi régulièrement passer par votre domicile. Si cette opération était réservée aux périodes de vacances initialement, elle a été étendue en 2013 à toute l'année. Vous pouvez ainsi solliciter les conseils et la vigilance renforcée des forces de l'ordre toute l'année, pour partir tranquilles !

Vous êtes victime d'un cambriolage : Composez le 17 ou le 112

- Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
- Téléphones portables volés :
  - SFR : 10 23
  - Orange : 0 800 100 740
  - Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

INFORMATIONS COMMUNALES

SALLE D'ANIMATION RURALE

CONDITIONS DE LOCATION ET D'UTILISATION

Le règlement intérieur de la salle a été mis à jour début 2015.

Il est consultable, avec les tarifs, sur notre site internet ou en mairie.

CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus des Conseils Municipaux sont consultables chaque mois sur les panneaux d'affichage de la commune, sur le site internet (www.panossas.fr) et en mairie.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le nouveau site internet de la commune a été mis en ligne (www.panossas.fr). Vous êtes tous invités à nous transmettre vos remarques ou suggestions pour modifier ou enrichir cette première version.

Ce site vous appartient, c'est ensemble que nous ferons évoluer notre village.

VOTEZ !

Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton.
Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront ainsi tous remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux.

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

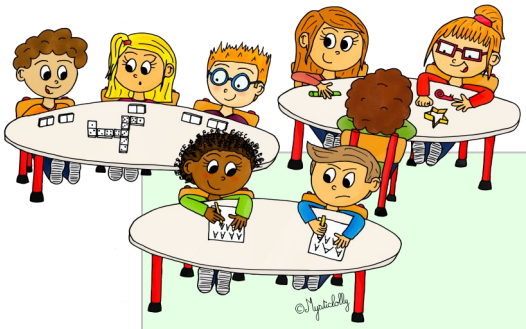

VIE SCOLAIRE

INSCRIPTION SCOLAIRE

En vue de la préparation de la rentrée scolaire 2015 / 2016, les inscriptions des enfants ayant 3 ans au cours de l'année 2015 doivent se faire en Mairie **avant le 31 mars 2015**.

Les parents doivent se présenter munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

MENUS DE LA CANTINE

Les menus de la cantine sont consultables sur notre site internet www.panossas.fr - rubrique « Vie locale ».

FÊTE DES MÈRES

Le **CCAS** fête les mamans le vendredi **29 mai prochain à partir de 18H00** à la Salle d'Animation Rurale.

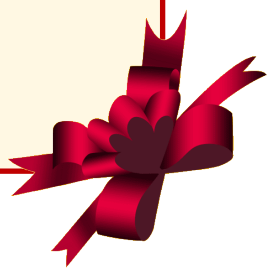

RANDONNÉES

Avis aux amateurs de randonnées : Si vous constatez des problèmes sur les sentiers panossiens (fléchage non conforme ou abîmé, arbres entravant les chemins, etc…) nous vous remercions d'en informer notre référent PDIPR :

Stéphane ANTONIOTTI : **contact@panossas.fr**

INFORMATIONS COMMUNALES

DÉMÉNAGEMENT BIBLIOTHÈQUE

Notre bibliothèque va bientôt déménager pour s'installer dans la salle de l'ancienne mairie.
N'hésitez pas à venir découvrir ou redécouvrir tous ses ouvrages lors de l'ouverture officielle.

La date de cette ouverture vous sera communiquée sur le site internet de la commune début avril 2015.

BRÛLAGE DES DÉCHETS

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.
Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.
À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Horaires Déchetterie de Panossas :
JEUDI : de 13H30 à 18H00
MERCREDI, VENDREDI et SAMEDI : de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 18H00

Sanctions :
Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.
Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**.

DÉTECTEURS DE FUMÉE

Afin de prévenir les risques d'incendie, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015.

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location.

N'oubliez pas de remettre une attestation à votre assureur.

Pour information, les détecteurs de fumée ont été installés à l'école de Panossas.

ANIMAUX

Nuisances sonores liées aux animaux :

Les cris d'animaux, notamment des chiens, dont la durée, la répétition ou l'intensité sont de nature à **porter atteinte à la tranquillité publique**, aussi bien le jour que la nuit, provoquent une gêne pour le voisinage. Les personnes ayant la responsabilité ou la garde d'un animal mis en cause, peuvent **être poursuivies civilement, administrativement et pénalement**.

Divagation des animaux :

Quelques cas de chiens errants dans la Commune nous ont été signalés.
Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite.
Le chien doit **être constamment tenu en laisse dès qu'il circule sur la voie publique**. Il doit **être muselé s'il appartient aux 1ère ou 2ème catégorie**, ou en cas de comportement agressif ou s'il est "molossoïde".
Un chien qui divague **hors de portée de vue ou d'ouïe de son maître constitue un danger potentiel**. Il peut provoquer un accident matériel ou corporel ou s'attaquer à des personnes ou à des animaux.

Il est donc de la responsabilité des propriétaires de prendre les mesures nécessaires pour respecter ces règles.

Animal perdu ou trouvé :

La commune a conclu une convention de capture d'animaux avec la fondation CLARA dont le siège social est à Saint Marcel Bel accueil.
En cas de perte d'un animal ou d'un animal trouvé, vous pouvez les contacter au **04.74.27.22.82** ou par mail : **smba@fondationclara.org**

INFORMATIONS COMMUNALES

UTILISATION AGORESPACE

De nouvelles prescriptions ont été affichées sur le site de l'Agorespace précisant les conditions et horaires d'utilisation.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes affichées.

BILAN DU TÉLÉTHON 2014 - PANOSSAS du 06 DÉCEMBRE 2014

En coordination avec les bénévoles de Frontonas, Panossas a organisé son Téléthon avec la collaboration du C.C.A.S., de bénévoles et des Associations suivantes : Amis du Pressoir de Marsa, Les Mains en Folie, le Sou des Écoles et le Comité des Fêtes.

"Frontonas-Téléthon" a pu versé à l'AFM la somme de 8.015,30 € qui se décompose comme suit :

- Bénéfices activités : 6.095,30 € dont 122,40 € récoltés à Panossas.
- Dons reçus : 1.920,00 € dont 215,00 € en provenance de Panossas.

MERCI à TOUS LES PARTICIPANTS !

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR

BRUIT

Pour le respect de chacun et le bien-être de tous, nous vous rappelons que tout bruit de nature à **porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'habitant, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit (extrait de l'Arrêté Préfectoral).**

Tout bruit gênant et tous travaux réalisés à l'aide de tondeuse, tronçonneuse, perceuse, scie, et tout engin bruyant ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
l'Isle-Crémieu

Le Festival **Isle en Scène** est un projet culturel orchestré par la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu dont la vocation est de proposer une programmation hétéroclite de spectacles vivants de grande qualité, pour tout public.

Cette année, le festival se déroulera à la Ferme des Dames à Saint Baudille de la Tour.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site de la CCIC : http://www.cc-isle-cremieu.fr/
ou le site du festival : http://isle-en-scene.fr/

Il y a quelques années.....

CONCOURS PHOTOS 2014

PRIX ENFANT
Auteur : Arthur ANTTILA
Titre : La Panossienne

Le Concours Photos 2014, organisé par l'association DANS L'PANO avec le soutien du COMITÉ DES FÊTES, a connu un magnifique succès.

74 vues de notre village ont été proposées par les participants qui ont fait preuve d'originalité, d'imagination, de qualité et parfois d'humour.

Nous remercions tous les photographes qui nous ont autorisés à publier leurs œuvres.

PRIX ADULTE
Auteur : Philippa STACEY-NEGRE
Titre : L'étang des secrets

Dans ce numéro, nous vous présentons quelques photos et en particulier celles des deux gagnants du concours (Prix Adulte et Prix Enfant).

Nous intègrerons également les autres vues au fil des prochains bulletins municipaux.

Panossas...

Auteur : Anastasia DOILLON
Titre : Moulin et noix

Auteur : Renaud NADJAR
Sans titre

Auteur : Titouan OGER
Titre : Le patrimoine - Pour moi Panossas c'est un village historique.

Auteur : Eric PARROT
Titre : Pano - rama

D'autres photos ...

aujourd'hui...

Titre : La poésie magique des vieilles pierres... c'était bientôt une autre époque !

Auteur : Pierre VEYSSILIER
Titre : Panossas, le village vu du Fayet

Auteur : Jocelyne DUFOUR
Titre : Marsa

Auteur : Rayan CHERIF
Sans titre

dans nos prochains bulletins

VIE ASSOCIATIVE

SOU DES ÉCOLES

Présidente : **Séverine TORRES**
Contact : 06.89.80.35.59
Mail : lesoudesecolespv@yahoo.fr

Actualités :

12 avril 2015 : Randonnée
7 mai 2015 : Vente de fleurs
27 juin 2015 : Kermesse
15 septembre 2015 : Assemblée Générale

COMITÉ DES FÊTES

Président : **Stéphane DEMIN**
Contact : 06.86.49.26.87
Mail : sdemin@repinjection.com

Actualités :

21 mars 2015 : Match de rugby à la Salle d'Animation Rurale
2 mai 2015 : Scène ouverte
11 juillet 2015 : Fête du Village
11 septembre 2015 : Assemblée Générale
19 septembre 2015 : Soirée jeux

DANS L'PANO

Présidente : **Claire MOUNIER-POULAT**
Contact :
- 06.24.14.49.71 - Claire
- 04.74.90.32.13 - Stéphanie

Mail :
- danslpano@orange.fr
- clairemounierp@gmail.com

Activités : Muti-activités

LES MAINS EN FOLIE

Présidente : **Véronique VINCENT**
Contact : 06.72.30.95.36
Mail : verovincent2a70@gmail.com

Activités : Activités créatives

Actualités :

4 avril 2015 : Course aux œufs
8 septembre 2015 : Assemblée Générale

LES AMIS DU PRESSOIR DE MARSA

Président : **Marcel MONICHON**
Contact : 06.87.82.42.14
Mail : lesamisdupressoirdemarsa@gmail.com

Activités : Organisation de la Fête de la Noix, mise en valeur du Moulin de Marsa
Site : lesamisdupressoirdemarsa.e-monsite.com

Actualités :

18 avril 2015 : Assemblée Générale
26 avril 2015 : Fête de la Noix

ATOUT LIRE - Bibliothèque

Présidente : **Marie-Pierre QUESSE**
Mail : mariq7@yahoo.fr

Activités : Bibliothèque

Horaires : Le mercredi de 15H30 à 17H30.

Actualités :
Notre bibliothèque va bientôt déménager pour s'installer dans la salle de l'ancienne mairie. N'hésitez pas à venir découvrir ou redécouvrir tous ses ouvrages lors de l'ouverture officielle.

La date de cette ouverture vous sera communiquée sur le site internet de la commune début avril 2015.

Y'ACA DANSER

Présidente : **Annie MILLON**
Contact : 06.83.18.00.32 ou 06.83.89.67.77
Mail : yacadanser@gmail.com
Site : www.yacadanser.wix.com/yacadanser

Actualités :
- **7 mars 2015** : Assemblée Générale à 16H00

Stages de danse et soirée toutes danses :
- **28 mars 2015**
- **31 mai 2015**
- **31 octobre 2015**

ACCA PANOSSAS

Président : **Michel GAUTHIER**
Contact : 06.82.02.78.59
Mail : cataldo.cosenza@rhone.fr

Activités : Chasse

Actualités :
15 mars 2015 à partir 08H00 :
Vente de sabodets et saucisses
17 mai 2015 : Assemblée Générale
13 juin 2015 : Pétanque

ASSOCIATION DE PÊCHE

En cours de constitution

Activités : Pêche

Actualités :
Une association de pêche communale sera prochainement créée à l'Étang de Marsa.

Les cartes de pêche seront alors en vente auprès des membres de l'association ou au café "Le Panossien" ouvert 7j/7j.

Si des pêcheurs panossiens sont intéressés, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

LES ADOS PANOSSAS / VEYSSILIEU

Présidente : **Sylvie REMY**
Contact : 06.89.95.23.45
Mail : sylvie-remy@free.fr

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DE PÊCHE

Une association de pêche communale sera prochainement créée à l'Étang de Marsa.

Les cartes de pêche seront alors en vente auprès des membres de l'association ou au café "Le Panossien" ouvert 7j/7j.

Si des pêcheurs panossiens sont intéressés qu'ils n'hésitent pas à contacter la Mairie.

Nous rappelons que, pour l'heure, la pêche est strictement interdite.

LES MONDAILLES

Le 6 février dernier, l'association LES AMIS DU PRESSOIR DE MARSA a organisé la traditionnelle soirée des Mondailles (voir photos page suivante).

De nombreux Panossiens étaient présents pour préparer les noix utilisées lors de la prochaine **Fête de la Noix** qui aura lieu le **dimanche 26 avril** sur le site de l'Étang de Marsa.

Venez nombreux !

Farine
Festival

LA PAROLE AUX PANOSSIENS

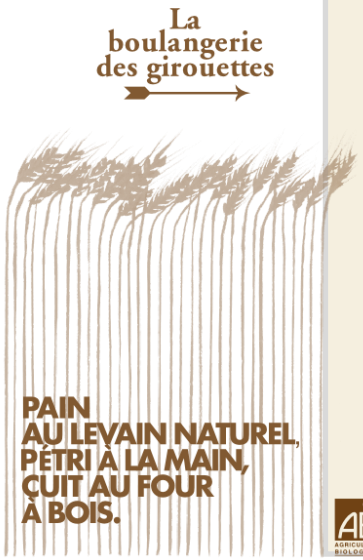

BOULANGERIE DES GIROUETTES

La Boulangerie des Girouettes située 5 chemin des Fuziers à PANOSSAS vous invite à une journée Portes Ouvertes le **samedi 7 mars prochain de 16H00 à 19H00.**

Au programme : Visite du fournil, découverte du travail du pain au levain et ses particularités, cuisson de bons plats et échange autour d'un verre !

Contact :
www.boulanger-girouettes.fr
ou boulangeriegirouettes@gmail.com

CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

A l'occasion du Centenaire de la première Guerre Mondiale, **Jonathan GROSSIER**, l'un de nos administrés, après plus d'une année de travail, a réalisé un superbe site retraçant les horreurs de la Grande Guerre à travers les histoires de Panossiens partis combattre :

"Dans les villes et les villages, des hommes sont partis, pour ne jamais revenir. A Panossas, un Poilu en sentinelle, arme au pied, garde encore aujourd'hui sur le Monument aux Morts la mémoire des quatorze enfants du village tombés pour la France : le plus âgé avait trente-six ans, le plus jeune venait de fêter ses vingt printemps. La Première Guerre Mondiale marquera la population française d'une profonde cicatrice, et tourmentera jusqu'à la fin de leur vie tous ceux qui reviendront, hantés par les horreurs de la guerre."

Un site a consulté : http://panossas.nephele.fr/

Vous pouvez contacter Jonathan GROSSIER à l'adresse mail suivante : grandeguerre@nephele.fr

SITE ARCHÉOLOGIQUE

Cela fait déjà trois ans, en mai et en juin, que sont mis au jour les vestiges d'un site gallo-romain hors du commun aux *Buissières* par une équipe d'étudiants appartenant majoritairement à l'Université Lumière Lyon 2 sous la direction de **Matthieu POUX** et d'**Aldo BORLENGHI** enseignants en archéologie dans cet établissement.

D'ores et déjà, comme ont pu le constater les nombreux Panossiens ayant participé aux visites organisées à chaque fin de campagne, le site s'avère exceptionnel avec des bâtiments de dimensions peu communes pour un domaine de cette époque en milieu rural, en conséquence, il fait l'objet d'une procédure d'inscription à l'inventaire des monuments historiques.

À l'est, cachés et protégés depuis des siècles par un bosquet, sont apparus des murs dont la hauteur va jusqu'à 4 mètres avec une épaisseur allant jusqu'à 1 mètre. Il s'agit de thermes comportant 7 pièces dont 4 étaient chauffées par le sol. Cet ensemble, dont l'état de conservation est remarquable, était très luxueux car les sols et les murs ont conservé les empreintes des plaques de marbre qui les décoraient. Construit à la fin du Ier siècle après Jésus-Christ les thermes ont été abandonnés la fin du IVe (monnaies, tessons de céramiques et datation par archéomagnétisme), avant cela les décorations en marbres ont été arrachées.

À l'est de ces thermes, mis au jour en limite d'emprise de fouille et à l'occasion d'un sondage dans une autre parcelle, deux corps de bâtiment à vocation résidentielle (enduits peints, sols maçonnés) ont pu faire partie d'un même ensemble.
À 150 mètres à l'ouest, a été mis au jour un des plus grands entrepôts connus en Gaule en milieu rural composé de deux greniers carrés d'environ 250 m² à sol aéré séparés par une aire de 500 m². Construit dans la seconde moitié du IIe siècle après J.-C., le bâtiment a été détruit par un incendie à la fin du IIIe. Avant lui se trouvait un corps de bâtiment à vocation artisanal bâti sous Auguste qui a été arasé. Mais l'orientation du nouveau bâtiment ne reprend pas celle du précédent alors que ceux qui le jouxtent au nord l'ont conservée. Ceci traduit un changement brutal de l'activité du site.

Une chaussée est-ouest en cailloutis passait au nord de l'entrepôt en franchissant un seuil avec chasse roue, au-delà de ce dernier, elle obliquait vers le sud en suivant le bâtiment, une tombe à incinération a été trouvée le long de cette portion.

L'autorisation de fouille dure jusqu'en 2016. Ces deux années seront déterminantes pour comprendre la fonction du site (bâtiments à usage public ou domaine rural privé). Cette opérations financée par la DRAC, le Conseil général de l'Isère, la Région Rhône-Alpes et par le député de la sixième circonscription de l'Isère ne pourrait pas avoir lieu sans l'autorisation des propriétaires et exploitants. L'association GAROM en assume la logistique et la gestion financière. L'appui de la mairie de Panossas est un élément important pour l'organisation du chantier, notamment concernant la protection des accès.

Une conférence à Panossas dont le lieu et la date seront précisés par affichage sera donnée par les directeurs de la fouille.

STATION MÉTÉO

MÉTÉOROLOGUE AMATEUR

Kevin BEGUE, membre de l'association LES AMIS DU PRESSOIR DE MARSA, est également un météorologue amateur très actif.

L'observation constitue la base de toute activité météorologique, notamment en matière de prévision du temps, de climatologie et de météorologie appliquée. Le RCE (Réseau Climatologique d'Etat) participe à la surveillance du climat qui est une mission de Météo-France. Il y a actuellement une quarantaine d'observateurs bénévoles à faire le relevé chaque jours.

Réseau de mesures de Météo-France dans le Nord-Isère et limitrophe

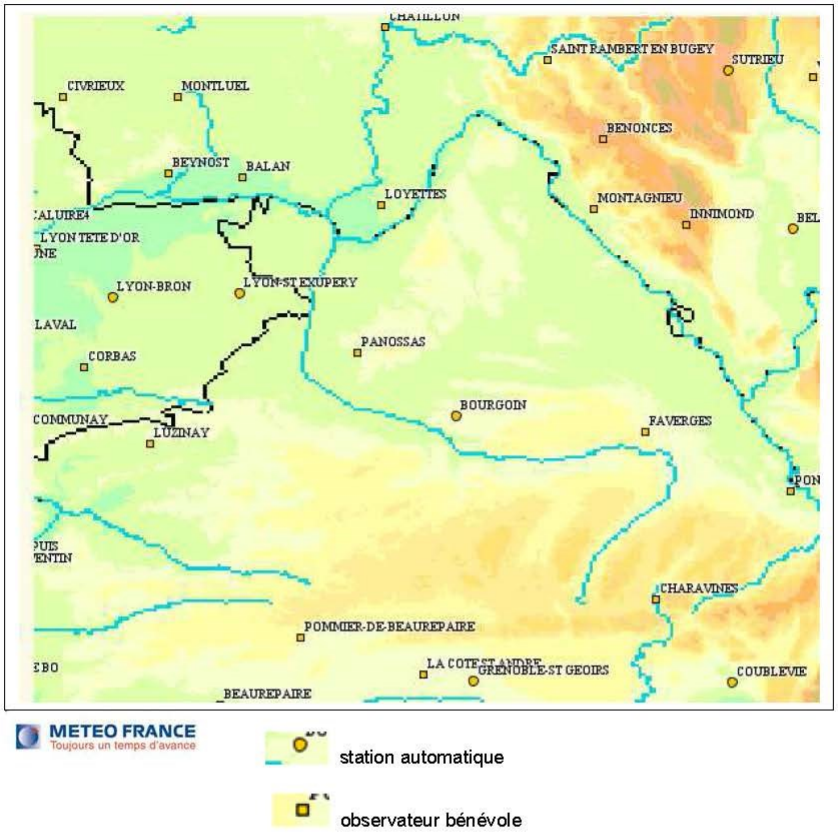

Kevin BEGUE est actuellement observateur bénévole Météo-France depuis mi-Août 2013.
Il dispose chez lui d'un pluviomètre et d'une planche à neige qui ont été installés par Météo-France.
Tous les matins (07h00 l'hiver et 08h00 l'été) il effectue les relevés pluviométriques de notre commune. L'hiver, il mesure également la quantité de neige qui est tombée.
Toutes ces informations sont transmises à son Centre Départemental Météo via le site internet des Observateurs Bénévoles.

La météo est sa passion depuis sa plus tendre enfance. Ses livres de chevet étaient sur le thème de la météo.

« J'espère que j'y resterai le plus longtemps possible !»
C'est ce que nous souhaitons à Kevin BEGUE que nous remercions de nous avoir fait partagé sa passion.

ETAT CIVIL 2014

NAISSANCES

Clément CHAMBON	26 avril 2014
Elisa HUGUET	13 septembre 2014

MARIAGES

Catherine FOURNAND et Alain BONY	15 mars 2014
Laurence DUMONT et Denis SIBUT	30 août 2014
Eva JIMENEZ et Régis CHANTEUR	20 septembre 2014

DÉCÈS

Thibaut WATRIN	16 septembre 2014
Roger DREVON	08 octobre 2014
François-Paul CAFFIER	11 novembre 2014
Maurice BERTHET	14 décembre 2014
Philomène DAVI née GRANJON	25 décembre 2014

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

MARS 2015	
07 mars	Journée Portes Ouvertes - Boulangerie des Girouettes
07 mars	Assemblée Générale - Y'ACA Danser
15 mars	Vente de saucisses - Sabodets - ACCA
21 mars	Match de Rugby - Comité des Fêtes
28 mars	Stage de danse - Y'ACA Danser
AVRIL 2015	
04 avril	Course aux œufs - Les Mains en Folie
12 avril	Randonnée - Sou des Écoles
18 avril	Assemblée Générale - Moulin de Marsa
26 avril	Fête de la Noix - Moulin de Marsa
MAI 2015	
02 mai	Scène ouverte - Comité des Fêtes
07 mai	Vente de fleurs - Sou des Écoles
10 mai	Paëlla - Comité des Fêtes de Veyssilieu
17 mai	Assemblée Générale - ACCA
29 mai	Fête des Mères - CCAS
31 mai	Soirée danses - Y'ACA Danser
JUIN 2015	
13 juin	Pétanque - ACCA
20 juin	Fête du village de Veyssilieu - Comité des Fêtes de Veyssilieu
27 juin	Kermesse - Sou des Écoles
JUILLET 2015	
11 juillet	Fête du village de Panossas - Comité des Fêtes avec la collaboration de la Mairie et des Associations
SEPTEMBRE 2015	
08 septembre	Assemblée Générale - Mains en Folie
11 septembre	Assemblée Générale - Comité des Fêtes
15 septembre	Assemblée Générale - Sou des Écoles
19 septembre	Soirée jeux - Comité des Fêtes

VOS SUGGESTIONS

Cet emplacement vous est réservé.

Vous pouvez nous écrire ou nous transmettre vos messages par mail pour nous faire part de vos suggestions concernant le fonctionnement de la Commune ou la vie associative.

Nous publierons vos messages dans chaque bulletin d'informations communales, dans la limite de la place disponible, et y apporterons, si nécessaire, des réponses.

Chaque association sera destinataire des messages les concernant.

À vos plumes… ou vos claviers...

PROCHAIN NUMÉRO : JUIN 2015

NUMÉROS D'URGENCE

Police	17
Pompiers	18
Samu	15
Appel d'urgence européen	112
SOS médecins	3624
Fil santé jeunes	0800.235.236
Sida info service	0800.840.800
Drogue info service	0800.23.13.13
Enfance maltraitée	0800.05.41.41 ou 119
SOS viols	0800.05.95.95
Croix rouge écoute	0800.858.858
Samu Social	0800.306.306 ou 115
Violence conjugale	3919
Allô escroquerie	0811.02.02.17

CONTACTS

MAIRIE de PANOSSAS

91 Chemin des Fuziers

38460 PANOSSAS

Tél. : **04.74.90.20.08**

Fax : 04.74.90.36.26

Email : contact@panossas.fr

www.panossas.fr

Permanences du Secrétariat de Mairie :

LUNDI : de 08H00 à 11H30

MARDI et JEUDI : de 14H00 à 19H00

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Directeur de Publication :
Marc CHIAPPINI

Adjointe Communication :
Dorsafe CHERIF

Création et rédaction :
Conseillers Municipaux et Panossiens

Crédit photos :
Mairie de Panossas et divers
Photos couvertures :
Philippa NEGRE et Arthur ANTTILA

Impression : *Imprimé par nos soins*